

**FORMATION AMBULANCIER  
EN VUE DE L'OBTENTION DU DE – Ambulancier (RNCP 36542)**  
**Ministère chargé de la Santé**  
**Date d'enregistrement de la certification : 1<sup>er</sup> Juin 2022**  
**IFPS : IFSI-IFAS-IFAP-IFA-IFP-IFMEM / Centre Hospitalier Agen-Nérac**

**PRE REQUIS / CONDITIONS D'ACCES A LA FORMATION, DEFINIS PAR ARRETE DU 11 AVRIL 2022**

**La formation est ouverte à tous sans niveau scolaire minimum exigé**

**Pas de permis B probatoire**

**Deux voies d'accès possibles :**

1° La formation initiale, sans condition de diplôme

2° La formation professionnelle continue (FPC)

Pour les candidats visés au 1° : l'inscription s'effectue via l'envoi du dossier d'inscription téléchargeable sur le site internet de l'IFPS <http://www.ifps-agen.com>

Pour les candidats visés au 2° : l'inscription s'effectue via l'envoi du dossier d'inscription téléchargeable sur le site internet de l'IFPS <http://www.ifps-agen.com>

La sélection s'effectue par un jury de sélection sur la base d'un dossier et d'un entretien destinés à apprécier les connaissances, aptitudes et motivation à suivre la formation.

**OBJECTIF PROFESSIONNEL**

Obtenir le DE – Ambulancier – <https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/36542/>

**OBJECTIFS OPERATIONNELS selon le Référentiel de compétences du 11/04/2022**

1 – Etablir une communication adaptée pour informer et accompagner le patient et son entourage

2 – Accompagner le patient dans son installation et ses déplacements en mobilisant ses ressources et en utilisant le matériel adapté

3 – Mettre en œuvre des soins d'hygiène et de confort adaptés aux besoins et à la situation du patient

4 – Appréciér l'état clinique du patient dans son domaine de compétences

5 – Mettre en œuvre les soins adaptés à l'état du patient notamment ceux relevant de l'urgence

6 – Réaliser la préparation, le contrôle et l'entretien du véhicule adapté au transport sanitaire terrestre afin de garantir la sécurité du transport

7 – Conduire le véhicule adapté au transport sanitaire terrestre dans le respect des règles de circulation et de sécurité routière et façon adaptée à l'état de santé du patient

8 – Utiliser des techniques d'entretien du matériel et des installations adaptées dans son domaine de compétences en prenant compte la prévention des risques associés.

9 – Repérer, signaler, traiter les anomalies et dysfonctionnements en lien avec l'entretien du véhicule, du matériel et des installations, en assurer la traçabilité.

10 – Rechercher, traiter, transmettre les informations pertinentes pour assurer la continuité et la traçabilité des soins et des activités et transmettre ses savoirs faire professionnels

11 - Organiser son activité, coopérer au sein d'une équipe pluri-professionnelle et améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité / gestion des risques

**DUREE ET CONTENUS**

**Durée : 801 heures réparties sur 23 semaines (sur la base de 35h/semaine)**

- 556 heures de formation théorique soit 16 semaines
- 245 heures de formation clinique soit 7 semaines

**Contenu :**

Formation théorique : 556 heures

Module 1 : Relation et communication avec les patients et leur entourage : 70 heures

Module 2 : Accompagnement du patient dans son installation et ses déplacements : 70 heures

Module 3 : Mise en œuvre des soins d'hygiène et de confort adaptés et réajustement : 35 heures

Module 4 : Appréciation de l'état clinique du patient : 105 heures

Module 5 : Mise en œuvre de soins adaptés à l'état du patient et réajustement : 105 heures

Module 6 : Préparation contrôle et entretien du véhicule adapté au transport sanitaire terrestre : 7 heures

Module 7 : Conduite du véhicule adapté au transport sanitaire terrestre : 21 heures

Module 8 : Entretien du matériel et des installations du véhicule adapté au transport sanitaire terrestre et prévention des risques associés : 35 heures

Module 9 : Traitement des informations : 35 heures

Module 10 : Travail en équipe pluri professionnelle, qualité et gestion des risques : 70 heures

Enseignements pratiques : 245 heures.

## DELAI D'ACCES / DATE DE RENTREE

La formation débute le 05/01/2026.

## METHODES ET MOYENS MOBILISES

### Modalité(s) pédagogique(s)

Les enseignements sont dispensés selon plusieurs modalités :

#### - En présentiel :

Les élèves assistent aux cours directement dans les locaux de l'établissement pour une durée totale de 430.5 heures soit 78% du temps total des enseignements.

#### - En distanciel :

Travaux dirigés en autonomie, vidéos, : 125.5 heures soit 22% du temps total des enseignements.

### Assistance pédagogique et technique

Le référent pédagogique joue un rôle central pour les élèves en formation. Il assure un **accompagnement individualisé** ou collectif, répond aux questions liées aux contenus de formation, guide les élèves dans leur progression, et peut intervenir en cas de difficultés techniques non résolues par les plateformes.

**Les contacts s'effectuent par messagerie électronique professionnelle** (adresse institutionnelle). Et/ou sur rendez-vous en présentiel ou en visio, selon les besoins de l'élève.

**Le délai de réponse moyen est de 48 heures ouvrées maximum** pour une réponse par mail.

En cas d'urgence identifiée, une prise en charge peut être priorisée selon la disponibilité de l'équipe pédagogique.

### Plateforme E-Notitia

Les apprenants peuvent solliciter un soutien technique en cas de difficultés liées à l'utilisation de la plateforme.

**Le mail de contact du support technique** est mis à disposition des étudiants **directement sur la plateforme**, dans l'espace dédié à l'assistance. Les demandes adressées au support technique sont traitées **dans un délai maximal de 48 heures ouvrées**.

#### - En situation clinique

Certains enseignements sont directement réalisés en **situation professionnelle**, permettant une mise en pratique immédiate des compétences visées par la formation.

### Moyens matériels

Salles équipées multimédia et salle équipée en système en visioconférence avec 15 salles virtuelles

Plateau de formation clinique et technique : salles de travaux pratiques, salles de travaux dirigés, salle équipée en simulation en santé.

### Moyens humains

1 Directrice et 1 adjointe

1 Formateur infirmier référent en collaboration avec les formateurs de l'IFPS, infirmiers, puéricultrice et cadres de santé

1 Documentaliste

1 Secrétaire pédagogique et administrative

Intervenants vacataires : professionnels compétents dans différents domaines (ambulanciers, médecins, pharmaciens, psychologues, infirmiers, aides-soignants, partenaires structures sanitaires et médico-sociales).

### Méthodes pédagogiques

Cours magistraux, travaux dirigés, simulation en santé, travaux pratiques, accompagnement et suivis pédagogiques individualisés (API), ateliers d'ergonomie, réalité virtuelle, serious game, projet d'inter professionnalité.

## ACCESSIBILITE – ACCUEIL DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

L'IFPS est engagée dans une politique d'accueil inclusive. Les locaux sont accessibles aux personnes à mobilité réduite (rez de chaussée, sanitaires adaptés, accès direct depuis l'extérieur).

Conformément à la réglementation, l'IFPS d'AGEN-Nérac peut proposer des aménagements pour répondre aux besoins particuliers de personnes en situation de handicap (PSH) :

- Entretien individuel pour échanger sur les caractéristiques du handicap et définir objectivement les besoins de la PSH
- Implication de la structure ou des structures spécialisées en charge du suivi de la PSH
- Mobilisation, le cas échéant, du Centre Ressource Formation Handicap Nouvelle Aquitaine
- Analyse de faisabilité du dispositif de compensation
- Accueil au sein du parcours pédagogique selon le dispositif de compensation préalablement défini ou, le cas échéant, réorientation
- Suivi individualisé tout au long du parcours pédagogique

Trois référentes handicap accompagnent les élèves dans leur démarche. Le cas échéant, l'IFPS mobilisera des compétences externes (Centre de Ressource Formation Handicap Nouvelle Aquitaine) pour la recherche de solutions.

## COUTS DE LA SELECTION – VOIE D'ACCES FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

Droits d'inscription à la sélection : 80 € Nets de taxes

Droits d'inscription : 100 € Nets de taxes

Ces frais sont à acquitter à la confirmation de l'inscription

## COUT DE LA FORMATION

Frais de formation : 6150 € Nets de taxes.

Prise en charge employeur ou OPCO

## MODALITES D'EVALUATION

L'élève doit obtenir une note au moins égale à 10 sur 20 à l'évaluation théorique de chaque bloc de compétences. Il ne peut y avoir de compensation entre blocs de compétences.

Le DE - Ambulancier s'obtient par la validation de l'ensemble des blocs de compétences.

Certification de la formation :

Le DE - Ambulancier est délivré par la DREETS à l'issue de la délibération du jury de certification.

## INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

**Validité des composantes acquises :** [Arrêté du 11 avril 2022 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat](#)

**D'ambulancier :** <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000045593318>

**Nombre de stagiaires formés :** 42 apprenants en 2024

**Indicateurs de performance pour la promotion 2024 :**

- Taux de satisfaction : 82%
- Taux de répondants à l'enquête de satisfaction : 100%
- Taux de réussite : 100%
- Taux d'insertion global dans l'emploi : 100%
- Taux d'insertion dans le métier visé : 100% dès l'obtention de la certification
- Taux de répondants à l'enquête insertion : 100 %

**Possibilité de valider un ou des blocs de compétences :** Oui. Les blocs obtenus sont valables à vie.

**Équivalence :** Des équivalences de compétences, de blocs de compétences ou des allègements partiels ou complets de certains modules de formation sont accordés aux élèves titulaires des titres ou diplômes suivants : DEAS/DEAP – ARM/DEAES-TPAVF/TPASMS-TP Conducteur livreur sur véhicule utilitaire léger- CQP Assistant médical-BAS ASSP/BACSAPAT- BAC PRO Conducteur de transport routier de marchandises. Personnes titulaires de l'un des diplômes permettant l'exercice de l'une des professions inscrites aux titres Ier, II, III et V du livre III de la quatrième partie du CSP

**Passerelle :** Le diplôme permet une dispense partielle de formation pour l'obtention du diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture et Aide-Soignant.

**Suite de Parcours :** Infirmier par la voie FPC.

**Débouchés :** Ambulancier en secteur hospitalier ou extrahospitalier (public ou privé), en secteur social ou médico-social.

## CONTACT

**Pour toute demande d'inscription ou d'informations administrative, pédagogique et handicap contacter le secrétariat**

Accueil téléphonique : 05.53.77.78.00

Mail secrétariat : [secretariat.ifps@ch-agen-nerac.fr](mailto:secretariat.ifps@ch-agen-nerac.fr)

Accueil physique : Ouverture du lundi au vendredi de 8h00 à 17h00

Site Internet : <http://www.ifps-agen.com/>

Adresse postale : Centre Hospitalier Agen-Nérac, IFPS, Route de Villeneuve, 47913 AGEN Cedex 09

Adresse géographique : 43 rue Corps Franc Pommiès, 47000, AGEN

## ACCÈS A L'IFPS

**43 rue Corps Francs Pommiès, 47000, AGEN**

**Accès par la route :** Latitude : 44.2 – Longitude : 0.63333

**Accès par le bus :** Ligne 1 – Station Pompeyrie

Ligne 9 – Station Pompeyrie

